

Les Lilas, le 4/02/2014

Paul DEVIN
secrétaire général, SNPI-FSU

à

Monsieur Bernard Lejeune
Directeur adjoint du cabinet
du ministre de l'Éducation nationale

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les demandes exprimées par le Syndicat national des personnels d'inspection (SNPI-FSU) dans le cadre des travaux du GT10.

1 - LES MISSIONS

Comme nous l'avons exprimé lors de la dernière réunion de travail, le contenu de la fiche "missions" acte une évolution que les inspecteurs attendaient depuis longtemps et qui consacre la réorientation de leurs missions vers l'accompagnement des personnels enseignants et des personnels d'éducation et d'orientation pour mieux répondre à l'enjeu majeur du système éducatif actuel : permettre une plus grande égalité de la réussite scolaire.

Les précédentes évolutions avaient au contraire augmenté la part administrative de nos fonctions et parfois confondu la mise en œuvre de la politique nationale avec des opérations de propagande politique. Nous exprimons donc notre satisfaction qu'une nouvelle circulaire définissant nos fonctions soit écrite dans d'autres perspectives.

Nous attirons cependant votre attention sur deux éléments qui dans l'état actuel des choses peuvent faire obstacle à cette volonté.

Sur l'administration académique

Le décret de janvier 2012 sur l'administration académique s'est traduit dans des organisations sensiblement différentes suivant les académies. Dans certaines, il a creusé l'écart entre des inspecteurs chargés de l'élaboration du PTA et d'autres chargés d'en mettre en œuvre les actions. Ce clivage entre concepteurs et exécutants n'est pas acceptable. Il contrevient tout d'abord à l'égalité de dignité qui devrait caractériser la considération due par l'institution à tous les inspecteurs quels que soient leurs corps d'appartenance ou leurs spécialités. Il s'avère, de plus, présenter de forts risques d'inadaptation des programmes et des actions ainsi conçus, faute de l'analyse des besoins réels sur le terrain et faute des concertations garantissant la faisabilité des actions.

Nous demandons donc qu'une circulaire vienne préciser le décret de janvier 2012 en posant des principes de construction des PTA basés sur une concertation avec l'ensemble des inspecteurs

Nous demandons à ce qu'une attention particulière soit accordée aux formulations tant de cette circulaire que de la fiche mission pour qu'aucune interprétation ambiguë ne puisse en être faite qui hiérarchiserait les inspecteurs (par exemple nous demandons une reformulation du premier alinéa du paragraphe II : "*Dans le cadre de leurs missions ... enseignement*")

Sur le cadre national et sa déclinaison académique

Nous demandons que soit clairement hiérarchisé le cadre national et sa déclinaison académique. Il n'est en effet pas concevable que des inspecteurs se voient contraints de devoir privilégier des actions alors que le temps leur manque pour mettre en œuvre des priorités nationales. De même les actions proposées dans le cadre académique doivent relever de ressources possibles et adaptables et non de contraintes évaluées par la seule appréciation quantitative.

Dans le cadre de la politique nationale et de sa déclinaison académique, les inspecteurs doivent rester maîtres des mises en œuvre dans la discipline ou le territoire dont ils ont la responsabilité. Cette responsabilité de mise en œuvre ne peut être confondue avec une simple application de consignes ou une contractualisation d'objectifs.

Par ailleurs, l'absence de toute perspective de fusion des corps de direction et d'inspection satisfait nos demandes en la matière. Si les fonctions de direction et d'inspection doivent s'articuler dans une culture institutionnelle commune, elles nécessitent des identités et des pratiques professionnelles distinctes

2- LA FORMATION

Le SNPI demande une formation initiale alternée mais hors responsabilité. L'articulation entre la formation initiale et la responsabilité pleine et entière d'un poste est particulièrement éprouvante. Les contraintes du terrain empêchent les stagiaires de s'investir réellement dans la formation qui est

dès lors perçue comme une charge gênant l'activité quotidienne et non comme la possibilité d'analyser et de théoriser l'action.

La formation continue doit être adaptée aux demandes et aux besoins. Les inspecteurs doivent être sollicités pour en définir le cahier des charges.

3- LA REVALORISATION et l'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La redéfinition de nos fonctions doit s'accompagner d'une revalorisation. Il y a une nécessité absolue que les fonctions d'inspection soient mieux reconnues sur le plan indiciaire et indemnitaire et il serait inacceptable qu'après avoir donné un signe fort de reconnaissance aux DASEN et aux IG, le ministère oublie les IA-IPR et les IEN.

Augmentation du nombre de postes

Le SNPI demande une augmentation des effectifs d'inspecteurs pour permettre l'amélioration qualitative de notre travail par la réduction des périmètres concernés. L'augmentation du nombre de postes d'inspecteurs est indispensable à la mise en œuvre de leurs actions à la hauteur des besoins nécessaires à l'accompagnement des personnels vers une amélioration qualitative du service public d'éducation.

Unification des corps d'inspection

Le SNPI demande l'unification des corps d'inspection dans un corps à plusieurs grades culminant à l'échelle lettre C.

Revalorisation indiciaire

Le SNPI demande la revalorisation de la classe normale des IEN par l'accès à l'échelle-lettre A, de la classe normale des IA-IPR par l'accès à l'échelle-lettre B. Le SNPI demande, dans un premier temps, la création d'un 11e échelon de la classe normale des IEN doté de l'indice 821. Le SNPI demande un ratio promu/promouvables à 50% pour l'ensemble des inspecteurs.

Unification et revalorisation indemnitaire

Le SNPI demande une unification des régimes indemnitaires des inspecteurs vers une indemnité unique et revalorisée. Le SNPI demande l'attribution des indemnités « Éducation prioritaire » à tous les inspecteurs responsables d'une zone d'éducation prioritaire.

Le SNPI demande l'abandon du principe de modularité des indemnités.

Equiperment des services d'inspection

Des moyens matériels et humains sont nécessaires pour que les IEN et les IA-IPR puissent exercer leurs missions. Nous demandons aussi que des dotations matérielles (informatique, téléphonie) soient accordées pour que la forte inégalité entre les académies et parfois au sein d'une académie soit réduite.

Frais d'hébergement et de déplacement

Le SNPI demande la clarification de la réglementation de remboursement des frais d'hébergement et de déplacement qui permette un traitement efficient et égalitaire au plan national.

Nous exigeons que les droits aux remboursements des frais engagés soient totalement respectés. Il n'est pas acceptable que des fonctionnaires de l'Etat soit obligés de financer sur leurs propres salaires des déplacements liés à leurs missions.

Promotion 2007

Enfin nous reformulons une revendication régulièrement exprimée depuis plusieurs années : le reclassement de la promotion des 2007 à l'identique de celui de la promotion 2008.

Dans le contexte actuel, les inspecteurs attendent des signes clairs et rapides de reconnaissance et d'amélioration de leurs conditions de travail. Les difficultés particulièrement importantes qu'ils rencontrent dans l'exercice quotidien de leur métier rendent plus fortes leurs attentes et il serait incompréhensible pour eux que leur engagement dans l'amélioration du service public et tout particulièrement au service de la réussite égalitaire des élèves ne soit pas reconnu, au-delà de la redéfinition attendue de leurs missions, par une revalorisation indemnitaire et indiciaire pour tous et par l'amélioration de leurs conditions matérielles de travail.

Paul DEVIN